

**SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU  
MANAGEMENT ET DE LA GESTION****ÉPREUVE de Droit et d'Économie**

Durée de l'épreuve : 3 heures Coefficient : 6

**Indications de correction**

La commission de choix de sujets a rédigé cette proposition de corrigé, à partir des enrichissements successifs apportés aux différents stades d'élaboration et de contrôle des sujets. Pour autant, ce document ne vise pas l'exhaustivité mais tente simplement d'apporter à chaque question, les éléments de réponse couramment admis par la communauté enseignante.

Il est donc tout à fait normal que certaines copies proposent des pistes voisines de celles du corrigé ou encore que des élèves aient choisi de développer certains points qui leur ont semblé correspondre à une compréhension plus large de la question posée. Il appartient aux correcteurs de ne pas se laisser « enfermer » par la proposition de corrigé et d'analyser les productions des candidats avec intelligence en n'hésitant pas à valoriser ceux qui font preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Par ailleurs, certaines questions peuvent aborder des sujets qui font débat ou pour lesquels les savoirs ne sont pas encore stabilisés. Il en est ainsi de certaines thématiques propres à l'économie, particulièrement sensibles au contexte social et politique, ou encore dans le domaine du droit, notamment lorsque la jurisprudence n'a pas encore tranché clairement. Les correcteurs doivent s'efforcer de faire abstraction de leurs propres positions et faire preuve d'ouverture d'esprit en cherchant avant tout à différencier les candidats en fonction de leur capacité à percevoir le sens d'une question et de la qualité de l'argumentation qu'ils développent.

En conclusion, les propositions de corrigés apportent des repères sur lesquels a été trouvé un large consensus. C'est ensuite à la commission de barème de les compléter par des éléments plus fins d'appréciation permettant de valoriser les candidats disposant d'un ensemble de connaissances organisé, d'un esprit d'analyse satisfaisant et capables de produire sous forme rédigée le résultat d'une réflexion. En tout dernier lieu, c'est au correcteur que revient la lourde responsabilité de prendre le recul nécessaire par rapport au corrigé et d'évaluer les travaux avec un souci d'objectivité en n'oubliant pas que le baccalauréat sanctionne le cycle terminal des études secondaires et que le niveau des candidats ne peut en aucune façon être comparé à celui, qui peut être visé par l'université dans le domaine des sciences économiques et juridiques.

**Rappel : Objectifs des deux parties de l'épreuve****1. Partie juridique**

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une ou plusieurs situations juridiques et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire :

- qualifier juridiquement une situation ;
- formuler une problématique juridique ;
- identifier la ou les règles juridiques applicables en l'espèce ;

- indiquer la ou les solutions juridiques possibles ;
- utiliser un vocabulaire juridique adapté.

## 2. Partie économique

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser un problème économique d'actualité et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire :

- expliquer les notions et les mécanismes économiques mis en jeu dans le problème considéré ;
- identifier les informations pertinentes dans la documentation fournie et les mobiliser dans l'analyse ;
- interpréter des données économiques de différentes natures et à partir de différents supports ;
- répondre à une question relative à un thème d'actualité de manière argumentée.

## DROIT 10 points

Références au programme STMG Droit :

Thème	Notions et contenus	Contexte et finalités
5. Quel est le rôle du contrat ?	L'exécution du contrat	Le contrat légalement formé contraint les parties à exécuter leurs obligations. En cas d'inexécution, le recours à la mise en demeure est le plus souvent nécessaire pour exiger du débiteur l'exécution en nature ou par équivalent dans le cadre de la responsabilité contractuelle. On étudie les sanctions spécifiques au contrat synallagmatique : exception d'inexécution et résolution.
6. Qu'est-ce qu'être responsable ?	La responsabilité civile Le dommage	<b>Parce qu'elle a pour objet la réparation des dommages subis par les victimes, la responsabilité civile se distingue de la responsabilité pénale qui sanctionne un comportement considéré comme répréhensible par la loi. Les différents régimes de responsabilité offrent aux victimes un système d'indemnisation qui vise la réparation intégrale des préjudices subis.</b> La responsabilité civile est définie par comparaison avec la responsabilité pénale dans ses fonctions, ses juridictions et ses sanctions. L'existence d'un dommage, c'est-à-dire une atteinte portée à un droit, est la condition première de la responsabilité civile. On identifie les différents types de dommages : corporel, matériel, moral ; patrimonial, extrapatrimonial. Ils peuvent donner lieu à une réparation dès lors qu'ils présentent un caractère

		<p>certain, personnel, légitime et direct.</p> <p>La réparation, qui peut être effectuée en nature ou par équivalent, doit replacer la victime dans l'état dans lequel elle se trouvait initialement.</p> <p>On étudie les éléments constitutifs de la responsabilité que devra prouver la victime pour obtenir cette réparation. L'analyse consiste à qualifier le fait générateur (fait personnel, fait des choses, fait d'autrui) pour identifier le responsable. Elle montre que la victime doit apporter la preuve de la réalité de son dommage et prouver le lien de causalité entre le fait générateur et le dommage. Le responsable peut être exonéré totalement ou partiellement par la preuve d'une cause étrangère.</p>
--	--	--

Proposition de corrigé

**1. Résumez les faits en les qualifiant juridiquement (2 points)**

***Il est possible de qualifier les dommages en utilisant les qualifications usuelles : dommages matériels, moraux, ...***

La SARL Fleurs et Merveilles est liée à madame Moreau, commerçante, par un contrat. Suite à un vol à main armée lors de la livraison, la SARL Fleurs et Merveilles n'a pas pu livrer une commande importante. Madame Moreau souhaite obtenir réparation des dommages qu'elle a subis. Il s'agit de dommages patrimoniaux (perte de chiffre d'affaires) et extrapatrimoniaux (préoccupations liées aux conséquences du vol sur la survie de son affaire).

**2. Formulez les problèmes juridiques soulevés par cette affaire. (2 points)**

***Toute formulation juridique cohérente sera acceptée. 1 point par problème juridique.***

À quelles conditions madame Moreau peut-elle demander réparation des dommages qu'elle a subis ?

À quelles conditions la SARL Fleurs et Merveilles peut-elle s'exonérer de sa responsabilité contractuelle ?

**3. Exposez l'argumentation juridique que madame Moreau pourrait avancer afin d'obtenir un dédommagement (3 points).**

L'article 1103 du Code civil dispose que « les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits » et l'article 1217 du Code civil dispose que « la partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut : [...] demander réparation des conséquences de l'inexécution ».

En l'espèce :

- le dommage subi par madame Moreau est la perte de son chiffre d'affaires.

- Cette perte de chiffre d'affaires est due à l'inexécution du contrat par la société « Fleurs et Merveilles » qui n'a pas livré les fleurs à la date et à l'heure prévues au contrat. Cette obligation constituait une obligation de résultat.

Par conséquent, la société « Fleurs et Merveilles » doit réparer le préjudice causé à madame Moreau.

**4. Présentez les éléments de droit que la société Fleurs et Merveilles pourrait opposer à madame Moreau (3 points).**

Le responsable du dommage peut être exonéré totalement de sa responsabilité en invoquant un cas de force majeure (article 1231-1 du Code civil)

Les caractères de la force majeure sont définis à l'article 1218 du Code civil. En l'espèce, les caractères d'imprévisibilité et d'irrésistibilité sont réunis (même s'ils peuvent être discuter). Le vol à main armée ne pouvait être anticipé par la société « Fleurs et Merveilles » et le chauffeur du camion ne pouvait pas s'y opposer.

Par ailleurs, le chauffeur n'a commis aucune imprudence qui pourrait limiter l'exonération de sa responsabilité.

Par conséquent, la SARL « Fleurs et Merveilles » pourra invoquer la force majeure pour s'exonérer de sa responsabilité.

**ÉCONOMIE Proposition de corrigé (10 points)****Références au programme STMG Économie**

THÈMES	NOTIONS	CONTEXTE ET FINALITES DE L'ÉTUDE
<p><b>II. Comment se crée et se répartit la richesse ?</b></p> <p>II.2. La mesure de la production et ses limites</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux de croissance du PIB.</li> </ul>	<p>Au niveau macroéconomique, la richesse produite est évaluée par le produit intérieur brut (PIB).</p> <p>Le taux de croissance du PIB reste ainsi le principal critère pour mesurer le dynamisme économique d'un pays. Cet indicateur reste toutefois imparfait et présente de nombreuses limites.</p>
<p><b>VIII. Quelle efficacité à l'intervention sociale de l'Etat</b></p>		<p>Historiquement, l'intervention de l'État a permis progressivement la prise en charge des risques sociaux et une certaine réduction des inégalités. Si cette intervention est légitime, la question de son efficacité n'en demeure pas moins posée, au regard des logiques d'assurance et d'assistance. Le débat économique demeure entre les partisans d'une intervention sociale justifiée par des considérations économiques et humaines et ceux qui mettent en avant des effets pervers.</p>
<p><b>IX. L'État a-t-il des marges de manœuvre en termes de politiques économiques ?</b></p> <p>IX.1. La politique économique</p> <p>IX.2. Les contraintes pesant sur les politiques économiques dans la zone euro</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La politique budgétaire, les prélèvements obligatoires</li> <li>• Le solde budgétaire, la politique de relance, la politique de stabilisation.</li> <li>• La coordination de politiques économiques</li> <li>• Le financement du déficit budgétaire</li> </ul>	<p>Selon sa nature libérale ou interventionniste, l'État, par la mise en œuvre de politiques économiques, est amené à agir selon des degrés divers, pour réguler les marchés, promouvoir une politique sociale, mais également limiter les déséquilibres macroéconomiques (chômage, inflation, récession, déficit des échanges extérieurs)</p> <p>La mise en œuvre de la politique budgétaire pose la question de son financement. Celui-ci peut s'effectuer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par l'impôt, qui peut avoir des effets négatifs sur l'activité économique</li> <li>- Par l'emprunt, qui pose les problèmes de la capacité d'endettement, du financement de la dette souveraine et qui peut détourner une partie des capitaux disponibles pour l'investissement privé.</li> </ul>

**Éléments de corrigé Économie****Barème indicatif****1. Rappelez la notion de déficit public et commentez son évolution (1 point)**

*Cette question vise à évaluer si le candidat est capable de :*

- *Interpréter des données économiques présentées sous différents supports (textes, tableaux, graphiques...) et mobiliser ses connaissances ;*

*Il est attendu des candidats une exploitation de l'annexe 1.*

Le déficit public est une situation dans laquelle les dépenses publiques (dépenses des Administrations publiques, des collectivités locales et des organismes de sécurité sociale) sont supérieures aux recettes publiques.

- Le solde public est constamment déficitaire depuis 2002,
- On observe un creusement important du déficit public en 2009 et 2010 du fait des conséquences de la crise financière.
- Depuis 2008, le déficit est supérieur aux 3% préconisés par l'UE.

**2. Présentez la répartition et le rôle des dépenses publiques au sein de l'économie française. (2 points)**

*Cette question vise à évaluer si le candidat est capable de :*

- *Identifier les informations pertinentes dans un tableau et à les mobiliser pour répondre aux questions posées.*

*Il est attendu des candidats une exploitation de l'annexe 2.*

Les dépenses publiques sont utilisées pour mener l'action de l'Etat indispensable à l'activité économique.

- Le principal poste de dépenses concerne la protection sociale (43,1%). Son rôle est de corriger la répartition primaire des revenus afin de limiter les inégalités et de protéger les ménages des grands risques sociaux.
- Par ailleurs, les autres dépenses publiques permettent d'assurer les services publics tels que la santé (14,3%), l'enseignement (9,6 %) ... ainsi que les missions régaliennes de l'Etat.

**3. Expliquez les raisons avancées par l'État pour réduire les dépenses publiques dans le cadre de la loi de finances 2018. (2 points)**

*Cette question vise à évaluer si le candidat est capable de :*

- *Expliquer les mécanismes économiques mis en jeu dans le problème considéré en s'appuyant sur les notions nécessaires.*

*Il est attendu des candidats l'exploitation des annexes 3 et 4 et la mobilisation de ses connaissances*

D'après le projet de loi de finances, l'État français a le niveau de dépenses publiques le plus élevé des économies développées ce qui contribue à alimenter le déficit public. Or celui-ci devrait être réduit car :

- La France ne respecte pas le seuil d'un déficit public ne dépassant pas 3% du PIB prévu par le traité de Maastricht.
- L'État français doit ainsi sortir de la procédure européenne pour déficit excessif.
- Réduire les dépenses publiques et le déficit permettrait à la France de regagner en crédibilité vis-à-vis de ses partenaires économiques.
- L'efficacité du modèle social français est remis en question malgré le haut niveau de dépenses publiques. Réduire les dépenses publiques pourrait être l'occasion de moderniser de l'action publique.

4. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante : (5 points)

**La baisse des dépenses publiques permet-elle de relancer la croissance économique ?**

Préconisations concernant l'utilisation du barème :

Le nombre d'arguments est indicatif. Certains candidats ont pu retenir un nombre d'arguments moins important, mais les développer de façon plus approfondie.

<b>Construction de l'argumentation</b>	<b>2 points</b>
- Cohérence des arguments avec la question posée	0,5
- Logique globale de l'argumentation	0,5
- Présentation d'un point de vue argumenté	1
<b>Arguments et concepts</b>	<b>3 points</b>
- Construction des arguments : affirmation, justification par les mécanismes économiques, et éventuellement illustration par un exemple <i>Au moins trois arguments sont attendus</i>	2
- Utilisation pertinente des concepts économiques	1

Délimitation des concepts :

Les dépenses publiques sont les dépenses effectuées par l'État, les administrations de sécurité sociale et les collectivités territoriales.

La croissance économique : Taux d'évolution du PIB qui mesure la richesse créée par les agents économiques sur un territoire donné.

Arguments :

*Les arguments présentés par le candidat sont le fruit de déductions qu'il fait des informations contenues dans les annexes et sont issus de ses connaissances de cours. **Il n'est pas attendu de phrase introductive et conclusive.** La position doit être exprimée tout au long de la réponse rédigée. Elle doit pouvoir être comprise à la lecture des arguments.*

*Dans son argumentation, le candidat doit exprimer une position claire. **Le candidat peut se positionner sur un seul axe, la commission de correction ne doit pas exiger le développement d'un autre axe.** Un candidat peut donc développer un seul ou deux axes. Dans le cas où un candidat développerait deux axes, un nombre égal d'arguments n'est pas attendu dans chacun des deux axes.*

*Une bonne argumentation est une argumentation fondée sur des savoirs disciplinaires, logiquement agencée et correctement exprimée.*

**Axe 1 : La baisse des dépenses publiques permet de relancer la croissance économique.**

- Le projet de loi de finances 2018 prévoit de réduire le niveau des dépenses publiques afin de moderniser et rendre plus efficace l'action publique ; cela peut renforcer la confiance entre les agents et augmenter les échanges économiques à long terme. (*Annexe 3*)
- La baisse des dépenses publiques peut favoriser une baisse des prélèvements obligatoires pour les entreprises. Cela représente une baisse du coût du travail et renforce la confiance en l'avenir et encourage les entreprises à embaucher et investir, ce qui est favorable à la croissance économique. (*Connaissances*)
- Cette baisse des prélèvements obligatoires concerne également les ménages car cela leur donne plus de revenus, une augmentation du pouvoir d'achat et plus de consommation, ce qui est favorable à la croissance économique. (*Connaissances*)
- La baisse des dépenses entraîne une baisse du déficit public à moyen et long terme et des dettes publiques à long terme donc une réduction des intérêts d'emprunts et une réaffectation de ces ressources à des actions plus productives. (*Annexes 1 et 3 et connaissances*)

## **Axe 2 : La baisse des dépenses publiques peut pénaliser la relance de la croissance économique.**

- La réduction des dépenses publiques signifie diminuer soit le nombre de fonctionnaire soit le salaire des fonctionnaires. Les fonctionnaires sont également des agents économiques qui consomment, la réduction des salaires entraîne une réduction de leur pouvoir d'achat, de leur consommation et par conséquent la demande auprès des entreprises ce qui peut freiner la croissance économique. (*Annexe 4*)
- La structure des dépenses publiques montre que la part la plus importante des dépenses publiques correspond aux dépenses liées à la protection sociale (43,1 %). Réduire les dépenses publiques signifie par conséquent risquer de fragiliser socialement la société et ne pas couvrir certains risques sociaux tels que le chômage, la maladie. Les allocations versées représentent des revenus de transfert utiles et nécessaires au maintien du pouvoir d'achat et de la consommation qui alimente une part de la croissance économique. (*Annexe 2 et 4*)
- La réduction des dépenses publiques entraîne une baisse de l'investissement public (construction de routes, hôpitaux.) et donc réduit la demande auprès des entreprises privées chargées de réaliser ces investissements (entreprises du bâtiment...). Cela correspond à une réduction de la demande globale et une baisse de l'emploi. (*Connaissances*).
- À l'inverse, on peut arriver à une réduction des déficits publics grâce à une relance de l'économie qui permet une augmentation des recettes sans affecter les dépenses publiques (annexe 5).